

# L'avocat enquêteur interne

Vendredi 1<sup>er</sup> juillet 2022  
de 9h15 à 17h30

eurojuris.fr

## Animé par :

### Caroline BOYER

Avocate au Barreau de Paris  
Enquêteur interne

## Avec la participation de :

### Pascal ZECCHINI

Co-Responsable de la Commission  
responsabilité civile et pénale,  
assurances et dommages corporels

### Et Guillaume BOULAN

Responsable de la Commission droit du  
travail et de la sécurité sociale

## Horaires :

9h15 / 12h45 – 14h/17h30  
Soit 7 heures de formation

## Lieu :

### Siège d'Eurojuris

45 Quai des Grands Augustins  
75006 PARIS

## Spécialités / compétences :

Tous domaines de compétence  
juridique

## Public visé

Avocats

## Pré-requis

Nos formations sont ouvertes à  
tous les professionnels du droit en  
exercice.

## Renseignements :

Virginie MEREGHETTI-FILLIEUX

EUROJURIS FRANCE

45 Quai des Grands Augustins  
75006 PARIS

Tél : 01 46 33 07 19

Fax : 01 46 33 98 23

formation@eurojuris.fr

## Prise en charge :

Eurojuris France est organisme de  
formation certifié QUALIOPF. Cette  
formation peut donc être prise en charge  
par les organismes financeurs. Numéro  
de déclaration d'existence  
d'EUROJURIS France : 11 75 375 0575

Validité du programme du 1<sup>er</sup> janvier 2022 au  
31 juillet 2022 – Version 1

## Programme du séminaire

**Objectifs :** Cette formation a pour objectifs de permettre à un avocat de pouvoir exercer l'activité d'enquêteur interne dans le cadre des activités connexes à son activité d'avocat.

### *Programme pédagogique de la journée :*

## Introduction

- a. Thématique (définition, déclenchement, objectifs, moyens)
- b. Intérêt de la conduite d'une enquête interne par un avocat (déontologie, secret professionnel)

## I- Protocole

- a. Contenu et objet
- b. Discussion à partir de modèles anonymisés

## II- Entretien

- a. Préparation de l'entretien (convocation, liste de questions, autres)
- b. Conduite de l'entretien
- c. Discussion à partir de modèles de comptes-rendus d'entretiens anonymisés
- d. Discussion sur les difficultés susceptibles d'être rencontrées lors de l'entretien

## III- Rapport final et recommandations

- a. Contenu et objet
- b. Discussion à partir de modèles anonymisés

# L'avocat enquêteur interne

Vendredi 1<sup>er</sup> juillet 2022  
de 9h15 à 17h30

eurojuris.fr

## Animé par :

### Caroline BOYER

Avocate au Barreau de Paris  
Enquêteur interne

## Avec la participation de :

### Pascal ZECCHINI

Co-Responsable de la Commission  
responsabilité civile et pénale,  
assurances et dommages corporels

### Et Guillaume BOULAN

Responsable de la Commission droit du  
travail et de la sécurité sociale

## Horaires :

9h15 / 12h45 – 14h/17h30  
Soit 7 heures de formation

## Lieu :

### Siège d'Eurojuris

45 Quai des Grands Augustins  
75006 PARIS

## Spécialités / compétences :

Tous domaines de compétence  
juridique

## Public visé

Avocats

## Pré-requis

Nos formations sont ouvertes à  
tous les professionnels du droit en  
exercice.

## Renseignements :

Virginie MEREGHETTI-FILLIEUX

EUROJURIS FRANCE  
45 Quai des Grands Augustins  
75006 PARIS  
Tél : 01 46 33 07 19  
Fax : 01 46 33 98 23  
formation@eurojuris.fr

## Prise en charge :

Eurojuris France est organisme de  
formation certifié QUALIOPI. Cette  
formation peut donc être prise en charge  
par les organismes financeurs. Numéro  
de déclaration d'existence  
d'EUROJURIS France : 11 75 375 0575

Validité du programme du 1<sup>er</sup> janvier 2022 au  
31 juillet 2022 – Version 1

## Déroulé horaire de la journée :

- 9h-9h15 : Accueil des participants (café d'accueil)
- 9h15-9h30 : Introduction
- 9h30-11h : Protocole
- 11h-11h10 : Pause-café
- 11h10-12h45 : Entretien
- 12h45-13h45 : pause déjeuner (déjeuner inclus)
- 13h45-14h : Echanges avec les participants
- 14h-17h15 : Suite de l'entretien et rapport final et recommandations
- 17h15-17h30 : Echanges entre l'intervenant et les participants afin de valider les acquis des participants et de répondre aux questions

## Méthode de formation utilisée :

Toutes nos formations utilisent des méthodes de formation démonstratives, avec des temps d'échanges entre l'intervenant et les participants.

## Référent Handicap :

Vous êtes en situation de handicap et souhaitez suivre l'une de nos formations ? Vous pouvez contacter Virginie Mereghetti-Fillieux, Référent Handicap, par téléphone au 01 46 33 07 19 ou par mail à formation@eurojuris.fr afin que nous puissions échanger sur des solutions adaptées à votre situation.

## Vous souhaitez suivre cette formation en visioconférence ?

Avec la crise sanitaire, nous proposons le suivi en visioconférence pour toutes nos formations. Nous utilisons comme système de visioconférence Zoom, qui permet au stagiaire de suivre la formation en direct, et de poser les questions qu'il souhaite soit en activant son micro, soit via un système de chat intégré à Zoom.

Il est demandé à tous les participants souhaitant suivre une formation en visioconférence de disposer d'une bonne connexion internet (préférez le filaire au wifi) ainsi que d'une webcam.

## Inscription

- Je souhaite participer au séminaire au tarif Membre en présentiel : 348 € TTC, soit 290€ H.T.
- Je souhaite participer au séminaire au tarif Membre en visioconférence : 480 € TTC, soit 400€ H.T.
- Je souhaite participer au séminaire au tarif Non – Membre : 720€ TTC, soit 600 € H.T.
- Je souhaite participer au séminaire au tarif Non – Membre en visioconférence : 852€ TTC, soit 710 € H.T.
- Je ne peux pas assister au séminaire EUROJURIS mais souhaite en recevoir la documentation (textes, jurisprudences ...) au prix de 50€ HT (60€ TTC) l'unité.

Nom : ..... Prénom : .....

Cabinet - Société: ..... Profession : .....

## Modalités d'inscription / d'annulation :

Merci de renvoyer ce bulletin d'inscription par mail à formation@eurojuris.fr ou par courrier à l'adresse suivante : Eurojuris France – 45 Quai des Grands Augustins – 75006 Paris. Vous pouvez également vous inscrire directement en ligne sur notre site internet à l'adresse suivante : <https://www.eurojuris.fr/formations.htm>. Aucune place ne sera réservée sans son règlement, à adresser accompagné de ce bulletin au Siège d'EUROJURIS France, ou à effectuer par virement. Seules les demandes de remboursement confirmées par écrit et reçues jusqu'à 2 jours avant le séminaire pour les membres d'Eurojuris et 7 jours avant pour les non membres d'Eurojuris sont acceptées.